

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2207 (Rect)

présenté par
Mme Lemorton

ARTICLE 11 TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À la fin du second alinéa de l'article L. 211-11 du code de l'environnement, les mots : « et article L. 1336-1 » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une erreur de référence dans le code de l'environnement.